



MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2012-2013



MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

185 RUE STE-CATHERINE OUEST (COIN JEANNE-MANCE)
MONTREAL (QUEBEC)
H2X 3X5

Table des matières

Introduction	3
Le mandat du Musée.....	3
Le bilan 2011-2012	3
Le plan d'action 2012-2013.....	5
Adoption et diffusion du plan d'action.....	9
La mise en œuvre des mesures retenues pour l'année 2012-2013.....	9

Pour toute question relative au plan d'action ou pour toute demande d'information, vous pouvez communiquer avec la personne responsable :

Madame Monique Bernier
Directrice des ressources humaines et des opérations
Musée d'art contemporain de Montréal
185, Ste-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3X5
Tel. : 514-847-6208

COUVERTURE : PHOTO NAT GORRY

1. Introduction

Afin d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le Musée d'art contemporain a créé un groupe de discussion formé de plusieurs intervenants importants issus des services suivants :

- La Direction des ressources humaines et des opérations
- La Direction artistique et éducative
- La Direction des communications
- La Direction des Finances
- La Médiathèque

Le présent document comprend un bilan des actions réalisées au cours de la dernière année ainsi qu'un tableau dressant le portrait des obstacles soulevés et des mesures préconisées pour l'année 2012-2013.

2. Le mandat du Musée

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été fondé en 1964 par le gouvernement du Québec à la demande d'artistes et de collectionneurs montréalais qui souhaitaient qu'une institution soit chargée de constituer une collection d'œuvres actuelles d'artistes d'ici.

En 1983, la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre 44) constituait le Musée en société d'État avec le mandat de collectionner, de conserver et de diffuser les œuvres d'artistes québécois tout en assurant une présence de l'art contemporain internationale.

Le Musée, en tant que société d'État, se doit de contribuer à l'atteinte des objectifs du ministère de la Culture et des Communication et, notamment, à son objectif de démocratisation de la culture et d'accès au savoir.

3. Le bilan 2011-2012

Dans le cadre de ses activités, le Musée répond à la demande venant d'une personne ou d'un groupe de personnes handicapées. Au cours des années, le Musée a notamment développé différents programmes et services éducatifs adaptés à leurs besoins et il a continué à travailler en concertation avec les organismes spécialisés. Aussi, des fauteuils roulants sont mis à la disposition de notre clientèle et l'accès est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée.

Au cours de la dernière année, conformément aux standards adoptés par le Conseil du trésor en matière d'accessibilité des sites Web, le Musée a vu à l'adaptation des documents voués à son site institutionnel et celui de la médiathèque. En ce sens, plusieurs corrections relevant à la fois de la programmation et de l'intégration des éléments ont été apportées afin de répondre à ces normes gouvernementales. Un comité assure déjà la continuité de ce développement pour l'année 2012-2013.

L'année 2011-2012 a également été empreinte par la participation du responsable des ateliers éducatifs à la création du *Guide pour élaborer une muséographie universellement accessible* :

http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide_museo_accessible_2012.pdf

Situation à l'égard du personnel du Musée ayant un handicap



Le Musée d'art contemporain est sensible aux objectifs gouvernementaux concernant l'embauche de personnes handicapées. Par ailleurs, autant pour le personnel que la clientèle, une attention particulière est portée à la sélection des quincailleries architecturales (dimension des portes, hauteur et type de composantes) lors des rénovations ou des améliorations apportées au bâtiment. On le constate notamment dans l'aménagement des plans en 2011 pour la rénovation de la médiathèque et de l'entrée principale, dont le début des travaux est prévu pour 2012.





Enfin, au besoin, le Musée veille à adapter les postes de travail du personnel ayant des besoins ergonomiques spécifiques.

4. Le plan d'action 2012-2013

Définition des obstacles priorités et des mesures retenues pour l'année 2012-2013

Éléments Types	Obstacles soulevés	Mesures retenues
<i>Biens et équipements utilisés</i>	Fauteuils roulants désuets et en nombre insuffisant.	➡ Faire l'acquisition de nouveaux fauteuils.
	Bancs portatifs désuets et inappropriés pour la condition des personnes handicapées ou âgées.	➡ Faire l'acquisition d'une trentaine de nouveaux bancs, plus appropriés et de qualité. (léger, hauteur adaptée et sécuritaire).
<i>Lois, politiques, normes et règlements</i>	Obtenir un fauteuil roulant lors des visites de groupe est parfois problématique.	➡ Élaborer une directive d'utilisation et informer/sensibiliser le personnel concerné.
	Problème d'accessibilité au monte-charge pour les groupes de personnes à mobilité réduite en visite.	➡ Élaborer une directive d'utilisation et informer/sensibiliser le personnel concerné.
<i>Interactions entre le personnel et la clientèle</i>	Une formation sur le service à la clientèle destinée aux personnes handicapées (offerte par la firme Kéroul) n'a pas été suivi par le personnel récemment embauché.	➡ Offrir la formation à tous les employés en contact avec la clientèle. (nouveaux employés et mise-à-jour pour les anciens)

Éléments Types	Obstacles soulevés	Mesures retenues
<i>Moyens de communication</i>	Accessibilité du site web institutionnel suivant les standards qui ont obtenu le statut de directive obligatoire du Conseil du trésor en 2011. (en cours, géré par un autre comité)	 <p>Organiser une rencontre entre toutes personnes ayant la responsabilité du site Web et les personnes qui produisent des documents pour le site. (en cours, géré par un autre comité)</p> <p>Prévoir une enveloppe budgétaire annuelle et récurante vouée à l'adoption des standards pour les documents à venir et l'aide ponctuelle de firmes extérieures.</p>
	<i>Programmes et services</i>	L'organisation d'expositions répondant aux besoins de <u>tous</u> les visiteurs, notamment à ceux des personnes handicapées. (organisation de l'espace, typographie, etc.)
Accessibilité du site web de la Médiathèque, des systèmes de recherche et des archives numériques qui y sont rattachés suivant les standards qui ont obtenu le statut de directive obligatoire du Conseil du trésor en 2011. (en cours, géré par un autre comité)		 <p>Organiser une rencontre entre toutes personnes ayant la responsabilité des sites Web au MACM et les personnes qui produisent des documents pour le site. (en cours, géré par un autre comité)</p> <p>Prévoir une enveloppe budgétaire annuelle et récurante vouée à l'adoption des standards pour les documents à venir et l'aide ponctuelle de firmes extérieures.</p>

Éléments Types	Obstacles soulevés	Mesures retenues
<i>Bâtiment et composantes</i>	Impossibilité pour les personnes à mobilité réduite d'accéder au Musée par l'entrée principale. L'entrée se fait à proximité des ateliers de création par une porte verrouillée, munie d'un interphone permettant de communiquer avec la sécurité du Musée.	 Aménagement et rénovation de l'entrée principale en tenant compte de ce facteur. (Projet en cours avec la Place des Arts)
	La façon d'accéder au Musée pour les personnes à mobilité réduite n'est pas suffisamment claire.	 Une demande a été faite auprès de la Place des Arts afin d'améliorer la signalisation interne et externe.
<i>Aménagement du territoire</i>	Les transports adaptés ne déposent pas toujours la clientèle à l'endroit prévu. (accès plus ardu)	 Informer la STM de la problématique et améliorer la signalisation externe.
	L'accès direct à la boutique du Musée est impossible pour la clientèle à mobilité réduite. (détour par l'extérieur)	 Une demande a été soumise à la Place des Arts afin qu'ils posent une rampe d'accès.

5. Adoption et diffusion du plan d'action

Le plan d'action a été adopté par le comité de Direction en date du 21 juin 2012. Il est disponible en format PDF sur le site Internet de l'organisation au www.macm.org dans la section *Accès à l'information*. Par ailleurs, un exemplaire est transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

6. La mise en œuvre des mesures retenues pour l'année 2012-2013

La direction des ressources humaines et des opérations, soutenue par les différents services du Musée, s'engage à assurer la mise en œuvre du plan d'action 2012-2013. Des rencontres périodiques auront lieu afin d'effectuer un suivi régulier sur l'état d'avancement des actions prioritaires et ainsi, assurer l'atteinte des objectifs visés.